

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF****CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf dûment convoquée et tenue à la salle des commissaires, le mercredi 25 octobre 2017 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur David Montminy.

PRÉSENCES

Mme Laurette Côté	M. Sylvain Lefèbvre-Matte
Mme Marie-Claude Deschênes	M. Roger B. Plamondon
Mme Isabelle Mainguy	M. Serge Tremblay
Mme Lina Moisan	M. Yves Walsh

Mme Nadia Paradis, représentante commissaire-parent pour le primaire.
Mme Stéphanie Ratté, représentante commissaire-parent pour le EHDAA

ABSENCES

Mme Johanne Minville	M. Benoit Bisson
----------------------	------------------

Sont aussi présents les membres du conseil de direction :

M. Luc Galvani, directeur général et directeur de la formation adulte, professionnelle et des technologies, M. Jean-François Lussier, directeur des Services des ressources financières et matérielles et du transport scolaire, Mme Marlène Bédard, directrice des Services éducatifs, Mme Claudette Julien, directrice adjointe des Services éducatifs, M. Éric Bouchard, directeur du Service des ressources humaines et Mme Monique Delisle, secrétaire générale et directrice générale adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30 heures, monsieur David Montminy, président, déclare la séance officiellement ouverte après avoir constaté que les commissaires présents forment le *quorum*.

CC23/17-18**2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 octobre 2017

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Réflexion et constatation du quorum

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 25 octobre 2017

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2017
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 septembre 2017
- 3.3 Suivi du procès-verbal et des résolutions ^D

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 4.1 Questions et correspondance des élèves
- 4.2 Questions et correspondance du public

5. INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

- 5.1 Intervention du représentant du primaire
- 5.2 Intervention du représentant du secondaire
- 5.3 Intervention du représentant EHDAA

6. DIRECTION GÉNÉRALE, SERVICE DE LA FORMATION ADULTE ET PROFESSIONNELLE ET DES TECHNOLOGIES

- 6.1 Nouveau programme en formation professionnelle
- 6.2 Contrat de regroupement CCSR– technologie de l'information
- 6.3 Demande de congé sans traitement d'un membre du personnel cadre

7. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS SECTEUR JEUNES

- 7.1 RSEQ – Nomination des délégués
- 7.2 Répartition des mesures EHDAA

8. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 8.1
- 8.2

9. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

- 9.1 États financiers 2016-2017
- 9.2 Contrats de distribution Gaz Métro
- 9.3 Réponse à la demande d'empiètement à Saint-Raymond
- 9.4 Contrats de déneigement
 - 9.4.1 École secondaire Louis-Jobin
 - 9.4.2 École primaire Saint-Joseph
- 9.5 État des taxes scolaires
- 9.6 Affectation des surplus des établissements

10. DIRECTION DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 10.1 Commissaires / Élus municipaux
- 10.2

11. PÉRIODE D'INFORMATION DU PRÉSIDENT

- 11.1
- 11.2

12. AFFAIRES NOUVELLES

- 12.1
- 12.2

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monique Delisle,

Secrétaire générale

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC24/17-18

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2017

Monsieur le commissaire Sylvain Lefebvre-Matte propose :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2017 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC25/17-18

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2017

Madame le commissaire Nadia Paradis propose :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 septembre 2017 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC26/17-18

4.2 SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose de suspendre l'assemblée à 20 h00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC27/17-18

4.2 REPRISE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose la reprise de l'assemblée à 20 h 05.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC28/17-18

6.1 NOUVEAU PROGRAMME EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Considérant l'expertise développée dans le secteur de la formation professionnelle en santé;

Considérant l'inauguration d'un nouveau centre de formation professionnelle pour le secteur de la santé;

Considérant la volonté de la Commission scolaire de Portneuf de vouloir répondre aux besoins de main-d'œuvre dans ce secteur ;

Considérant le développement et le déploiement d'un nouveau programme en santé soit « Préposée ou préposé au retraitement des dispositifs médicaux »,

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

De mandater le directeur général d'entamer les démarches auprès du CRDG et de la direction responsable des programmes en formation professionnelle du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, afin que la Commission scolaire puisse ajouter à sa carte des programmes le DEP « Préposée ou préposé au retraitement des dispositifs médicaux ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC29/17-18

6.2 CONTRAT DE REGROUPEMENT CCSR – TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

Considérant les obligations de regroupement de la mesure 50760 des règles budgétaires 2017-2018 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Considérant le développement pédagogique réalisé depuis plusieurs années à la Commission scolaire de Portneuf;

Considérant la Loi sur les contrats des organismes publics;

Considérant l'obligation de procéder à l'acquisition des périphériques en informatique par un regroupement d'achats,

Madame la commissaire Marie-Claude Deschênes propose :

D'autoriser la Commission scolaire de Portneuf à joindre le regroupement CCSR (Collecto), du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2018 :

- pour l'acquisition d'équipement audiovisuel et de solutions numériques interactives, pour un montant maximal de 39 000 \$, renouvelable pour une année;
- pour l'acquisition d'ordinateurs neuf avec moniteurs, pour un montant maximal de 112 000 \$, renouvelable pour une année.

D'autoriser l'acquisition de gré à gré, auprès de la compagnie Apple Canada, d'une quantité maximale de 125 tablettes numériques iPad pour une valeur maximale de 65 000 \$ avant taxes, en se regroupant avec la Commission scolaire du Chemin-du-Roy ;

D'autoriser le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC30/17-18

6.3 DEMANDE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT D'UN MEMBRE DU PERSONNEL CADRE

Considérant que Mme Caroline Marcotte est une employée cadre régulière de la Commission scolaire de Portneuf;

Considérant que le contenu de l'article 7.4.1 de la politique de gestion du personnel cadre actuellement en vigueur permet à la Commission scolaire d'accorder un congé sans traitement de 100 % pour l'année scolaire 2017-2018 ;

Considérant l'article 271 du règlement numéro 209 relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil des commissaires,

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

D'accorder à Mme Caroline Marcotte un congé sans traitement de 100% à compter du 6 novembre 2017 et jusqu'au 30 juin 2018, selon les dispositions de la politique de gestion des cadres en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC31/17-18

7.1 RSEQ – NOMINATION DES DÉLÉGUÉS

Considérant le taux per capita;

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

De payer un montant approximatif de 700 \$ basé sur un critère PER CAPITA de la population étudiante de la Commission scolaire et ce, au 30 septembre de l'année scolaire en cours. Cette affiliation symbolise la reconnaissance de la Commission scolaire aux buts que poursuit le réseau du sport étudiant de Québec et de Chaudière-Appalaches, conformément aux lettres patentes de cette dernière;

De mandater Madame Éliane Jobin à titre de déléguée de la Commission scolaire de Portneuf auprès du réseau du sport étudiant de Québec et de Chaudières-Appalaches. Le mandat de cette délégation sera essentiellement en rapport avec le programme d'activités que le réseau du sport étudiant a soumis à notre attention. À cet effet, cette déléguée est officiellement mandatée pour participer au processus de décision de ladite association et donner suite à la décision prise, conformément aux procédures établies dans notre commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC32/17-18

7.2 RÉPARTITION DES MESURES EHDAA

- Considérant** les règles budgétaires amendées et la nouvelle reddition de compte prévue aux annexes P et R ;
- Considérant** l'article 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique* relatif aux recommandations des membres du comité de répartition des ressources ;
- Considérant** la consultation du comité paritaire EHDAA qui s'est déroulée le 11 octobre 2017 ;
- Considérant** la recommandation du comité de répartition des ressources lors de la rencontre du 24 octobre 2017,

Madame la commissaire Stéphanie Ratté propose :

- D'adopter** les recommandations du comité de répartition des ressources telles que déposées au répertoire sous la cote CC32/17-18.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC33/17-18

9.1 ÉTATS FINANCIERS 2016-2017

- Considérant que** les opérations financières de l'exercice terminé le 30 juin 2017 ont été auditées par la firme Bédard, Guilbault Inc. conformément au mandat d'audit externe donné par le comité de vérification;
- Considérant que** le rapport financier 2016-2017 a été présenté aux commissaires par l'auditrice externe de la firme Bédard, Guilbault Inc., madame Sandra Gignac, et qu'ils ont reçu toutes les informations demandées;
- Attendu que** les dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* relatives à l'avis de la présentation du rapport financier et la publication du résumé de celui-ci, à savoir les articles 286 et 287 de la *Loi sur l'instruction publique*, ont été respectées,

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

- De recevoir** le rapport financier 2016-2017 et de déposer ledit document au répertoire sous la cote CC33/17-18.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC34/17-18

9.2 CONTRATS DE DISTRIBUTION GAZ MÉTRO (SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES)

- Considérant que** le projet d'extension du réseau de gaz naturel pour desservir Saint-Marc-des-Carières a été accepté par le gouvernement provincial;
- Considérant que** Gaz Métro doit présenter à la Régie de l'Énergie des contrats de distribution de 5 ans signés avec les principaux clients pour mettre de l'avant le projet;
- Considérant** la volonté de la Commission scolaire de remplacer les chaudières au mazout par des chaudières au gaz naturel à efficacité énergétique élevée pour améliorer le bilan énergétique;
- Considérant** la nécessité de conserver un chauffage par électricité pour bénéficier des taux avantageux en dehors des périodes de pointe;
- Considérant** l'analyse de consommation pour les deux écoles de Saint-Marc-des-Carières effectuée par le Service des ressources matérielles recommande une consommation annuelle de gaz naturel de 55 000 mètres cubes pour l'école secondaire de Saint-Marc-des-Carières et de 22 000 mètres cubes pour l'école primaire Sainte-Marie;

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose:

- De mandater** le président et le directeur général à signer l'entente pour des contrats de distribution de 5 ans pour une consommation projetée, comme indiqué dans le dernier considérant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC35/17-18

9.3 RÉPONSE À LA DEMANDE D'EMPIÈTEMENT À SAINT-RAYMOND

- Considérant** la demande reçue par courriel, le 16 mai 2017, de Mme Annabelle Alain résidante au 375 avenue Duplain, Saint-Raymond, conjointe de Maxime Saint-Laurent propriétaire, afin de permettre l'empiètement sur le terrain de la commission scolaire afin d'y ériger une piscine;
- Considérant** la présentation du projet faite par M. Maxime Saint-Laurent lors de la rencontre du 21 juin 2017 et sa promesse de déplacer le cabanon actuellement en place qui empiète sur le terrain de la commission scolaire;
- Considérant que** tous les frais relatifs à cette demande d'empiètement seront à la charge de la partie demanderesse;
- Considérant** les échanges d'opinions exprimés par les commissaires;

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

- De refuser** la demande d'empiètement sur une portion de terrain appartenant à la commission scolaire de Portneuf pour l'installation de la piscine tel qu'indiqué au plan fourni par le propriétaire et de déposer ledit document, au répertoire, sous la cote CC35/17-18;
- De demander** au propriétaire du terrain de retirer le cabanon empiétant sur le terrain de la commission scolaire.
- De désigner** le directeur général à signer tout document pour donner suite à cette résolution relative à l'empiètement de terrain.

Madame Nadia Paradis demande le vote :

Contre = 1

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

CC36/17-18

9.4.1 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT À L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOBIN DE SAINT-RAYMOND

- Considérant que** le contrat de déneigement pour l'école secondaire Louis-Jobin de Saint-Raymond s'est terminé en 2016-2017 et doit être renouvelé;
- Considérant** l'appel d'offres publié dans les quotidiens et S.É.A.O. (Service Électronique d'Appel d'Offres);
- Considérant que** la Loi sur les contrats des organismes publics précise que les contrats d'une durée supérieure à 3 ans doivent être entérinés par le Conseil des commissaires;
- Considérant que** la procédure d'appel d'offres a été suivie pour la sélection de l'entreprise;

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

- De procéder** à l'engagement de l'entreprise suivante pour le contrat de déneigement pour l'école secondaire Louis-Jobin de Saint-Raymond, et ce, pour une durée d'une année avec 4 possibilités de renouvellement d'une année chacune.

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR :

Fernand Girard Itée au montant de :

- pour l'année 2017-2018 : 23 995,00 \$ (avant taxes) ;
- pour l'année 2018-2019 : 24 995,00 \$ (avant taxes) ;
- pour l'année 2019-2020 : 25 995,00 \$ (avant taxes) ;
- pour l'année 2020-2021 : 26 500,00 \$ (avant taxes) ;
- pour l'année 2021-2022 : 26 995,00 \$ (avant taxes).

De désigner le directeur des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, monsieur Jean-François Lussier, ou le coordonnateur, monsieur Jérôme Marcoux, à signer tout document relatif à ce contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC37/17-18

9.4.2 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT À L'ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-JOSEPH DE SAINT-RAYMOND

Considérant que le contrat de déneigement pour l'école primaire Saint-Joseph de Saint-Raymond s'est terminé en 2016-2017 et doit être renouvelé;

Considérant l'appel d'offres publié dans les quotidiens et S.É.A.O. (Service Électronique d'Appel d'Offres);

Considérant que la Loi sur les contrats des organismes publics précise que les contrats d'une durée supérieure à 3 ans doivent être entérinés par le Conseil des commissaires;

Considérant que la procédure d'appel d'offres a été suivie pour la sélection de l'entreprise;

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

De procéder à l'engagement de l'entreprise suivante pour le contrat de déneigement pour l'école primaire Saint-Joseph de Saint-Raymond, et ce, pour une durée d'une année avec 4 possibilités de renouvellement d'une année chacune.

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR :

Pax Excavation Inc. au montant de :

- pour l'année 2017-2018 : 5 850,00 \$ (avant taxes) ;
- pour l'année 2018-2019 : 5 967,00 \$ (avant taxes) ;
- pour l'année 2019-2020 : 6 086,34 \$ (avant taxes) ;
- pour l'année 2020-2021 : 6 208,07 \$ (avant taxes) ;
- pour l'année 2021-2022 : 6 332,23 \$ (avant taxes).

De désigner le directeur des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, monsieur Jean-François Lussier, ou le coordonnateur, monsieur Jérôme Marcoux, à signer tout document relatif à ce contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC38/17-18

9.5 ÉTAT DES TAXES SCOLAIRES

Attendu que les dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* relatives à la présentation de l'état des arrérages de taxes, à savoir les articles 339 et 340 de la *Loi sur l'Instruction publique*,

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

D'approuver l'état des taxes scolaires dues au 31 octobre 2017 (incluant les intérêts) et de mandater la direction du Service à prendre les mesures prévues à la *Loi sur l'instruction publique* pour la perception des arrérages de taxes énumérées dans le document déposé séance tenante et consigné sous la cote CC38/17-18.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC39/17-18

9.6 AFFECTATION DES SURPLUS DES ÉTABLISSEMENTS

Considérant l'article 58 des mesures transitoires du projet de loi 105 modifiant la *Loi sur l'instruction publique* ;

Considérant l'article 193.4 de la *Loi sur l'instruction publique* sur l'affectation des surplus des établissements de la Commission scolaire conformément à l'article 96.24 ;

Considérant la recommandation du comité de répartition des ressources à l'effet de transférer les surplus et/ou déficits aux établissements, comme le fait la Commission scolaire depuis plusieurs années ;

Considérant l'urgence d'informer les établissements de leurs surplus et déficits disponibles afin d'ajuster leurs offres de services ;

Considérant que le comité de répartition des ressources analysera au cours de l'année 2017-2018 la possibilité de revoir la transférabilité intégrale des surplus et/ou déficits aux établissements les ayant générés,

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

D'entériner la recommandation du comité de répartition des ressources de transférer des surplus et/ou déficits aux établissements les ayant générés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC40/17-18

10.1 COMMISSAIRES / ÉLUS MUNICIPAUX

- Considérant** l'article 175.4 de la Loi sur l'instruction publique concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires qui prévoit des mécanismes pour prévenir un quelconque conflit d'intérêts personnels d'un commissaire dans le cadre de ses fonctions d'élu à la Commission scolaire ;
- Considérant** l'article 4.0 du code de déontologie concernant les devoirs et obligations des commissaires et l'identification de situations de conflits d'intérêts ;
- Considérant** la possibilité pour un commissaire scolaire d'être également élu au sein d'un conseil municipal ;
- Considérant** les dossiers relatifs aux ententes scolaires et municipales pouvant faire l'objet d'un conflit d'intérêts ;
- Considérant que** les commissaires doivent, en vertu du code d'éthique, se retirer des discussions et s'abstenir de voter sur toute question relative à leur municipalité respective ;
- Considérant** la possibilité pour un président de la Commission scolaire d'être élu à la mairie d'une ville ou d'une municipalité,

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

- De nommer** le vice-président, pour agir en remplacement du président au moment de traiter tout point relatif aux ententes scolaires et municipales, et ce, pour l'ensemble des villes et municipalités pour toute la durée du mandat du président à la mairie.

Monsieur Yves Walsh demande le vote.

Contre = 2

Abstention := 1

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

CC41/17-18

13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la commissaire Marie-Claude Deschênes propose la levée de l'assemblée à 20 h 45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUTRES SUJETS :

3.3 Suivi du procès-verbal du conseil des commissaires

M. Luc Galvani, directeur général, commente le document qui fait état du suivi accordé aux décisions du conseil des commissaires.

4.1 Questions et correspondance des élèves

Aucune

4.2 Questions et correspondance du public

Madame Annabelle Alain, citoyenne de Saint-Raymond, interpelle le conseil des commissaires concernant sa demande d'empiètement sur le terrain de la Commission scolaire.

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose de suspendre la séance à 20 h 00 pour quelques minutes.

La séance reprend à 20 h05, voir la réponse à la demande de madame Alain à la résolution adoptée au point 9.3.

5.1 Intervention des représentants du comité de parents

Madame Nadia Paradis fait un retour sur la première rencontre du comité de parents qui s'est déroulée le 16 octobre dernier lors de laquelle monsieur Benoit Bisson a été élu président du comité.

Madame Stéphanie Ratté informe les membres que la première rencontre du comité EHDAA s'est déroulée le 23 octobre dernier lors de laquelle elle a été élue à la présidence.

DOCUMENTS REMIS :

3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions ;

7.2 Répartition des mesures EHDAA ;

9.1 États financiers 2016-2017 ;

9.5 État des taxes scolaires.

LE PRÉSIDENT

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE